



Guéret, le 30 avril 2020

## **Mot d'ordre du comité eau dématérialisé : restons vigilants !**

Malgré le contexte sanitaire lié au COVID-19, un second comité eau s'est réuni ce jeudi 30 avril 2020 en audio-conférence afin de faire le point sur la situation hydrologique de la Creuse et d'échanger sur les actions en cours d'étude ou de réalisation pour prévenir les effets des sécheresses à venir.

En effet, le Ministère de la transition écologique et solidaire vient de faire paraître une carte des départements qui présentent les probabilités les plus fortes de rencontrer des pénuries d'eau d'ici la fin de l'été. La Creuse n'a pas été étudiée, mais elle est limitrophe à l'est de l'Allier et du Puy-de-Dôme qui sont identifiés comme tels, ce que confirme la nécessité de rester vigilant sur l'Est du département.

La situation hydrologique actuelle ne montre pas d'urgence, les débits des cours d'eau surveillés sont au-dessus du premier seuil d'alerte et la pluviométrie de ces derniers jours et celle annoncée dans la semaine à venir devrait encore améliorer cette situation.

Concernant les eaux souterraines, l'absence de pluies entre la mi-mars et la mi-avril apparaissait inquiétante (la pluviométrie entre le 1<sup>er</sup> et le 26 avril ne représentant que 56 % de la normale), mais la pluviométrie du mois d'avril sera finalement quasiment normale. Cependant, cette absence de pluie ne remet pas en cause la recharge effective de cet hiver sur l'essentiel du territoire. Les sols se sont asséchés durant le mois sans précipitation, mais ils se sont depuis correctement ré-humidifiés et devraient continuer dans cette tendance au regard des précipitations annoncées.

Nous sommes loin des seuils d'alerte définis par l'arrêté sécheresse de juillet 2019, aucune mesure de restriction n'est donc à envisager à court terme. Pour autant, la situation reste à surveiller rappelle Madame la Préfète.

Par ailleurs, un point a été présenté à ce comité eau sur les actions menées dans le cadre du plan d'actions collectif pour la reconquête de l'eau en Creuse (PACREC). L'ensemble des acteurs est mobilisé et en concertation, œuvre pour faire aboutir des projets permettant d'accéder à l'autonomie en eau des exploitations agricoles pour l'abreuvement, de sécuriser des productions fourragères et de diversification en productions végétales (maraîchage, fruits à coques...). Des recherches du BRGM portées notamment par la chambre d'agriculture devraient permettre de mieux identifier certaines ressources en eau souterraine. De même il est question de s'intéresser de plus près à l'utilisation des eaux pluviales pour l'abreuvement animal : la Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt a présenté une synthèse d'études et d'expérimentations sur le sujet dont les conclusions sont plutôt encourageantes.

Toutes les pistes méritent d'être investiguées rappelle Madame la Préfète qui encourage les acteurs territoriaux à continuer de conjuguer leurs initiatives, compétences et énergie pour se préparer à l'avenir. Le raisonnement de l'exploitation et de la préservation de toutes les ressources est sans doute une alternative à la rationalisation et la restriction qu'imposent les périodes de crise.

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95  
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex  
Courriel : [pref-communication@creuse.gouv.fr](mailto:pref-communication@creuse.gouv.fr)  
Tel : 05 55 51 59 00- Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : [www.creuse.gouv.fr](http://www.creuse.gouv.fr)



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse